



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

***Séance du lundi 28 février 2011***

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 01/02/2011

**D - 20110068**

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Aujourd'hui Lundi 28 février Deux mil dix, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (jusqu'à 17h30), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, M. Jean-Charles PALAU, Mme Alexandra SIARRI, M. Jean Marc GAUZERE, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER (à partir de 15h50), Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Béatrice DESAIGUES (jusqu'à 17h20), Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

Mme Sylvie CAZES, Mme Martine DIEZ,

***Extension du Glob-Théâtre. Participation de la Ville au financement des études de maîtrise d'oeuvre. Convention de partenariat. Adoption. Autorisation.***

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Etablissement artistique et culturel dédié à la création contemporaine, le Glob-Théâtre occupe actuellement deux parcelles sises rue Joséphine séparées par la rue Vieillard dans l'îlot Dupaty.

Un projet immobilier mené par la société Cogedim conduit à libérer l'une des ces deux parcelles, laquelle comprend l'administration, le stockage et le studio de répétitions en transférant ces équipements sur la portion disponible de l'autre parcelle à l'arrière du Théâtre.

La SCOP Glob-Théâtre entend profiter de ces travaux pour engager un projet ambitieux de réhabilitation et d'extension du théâtre au sein même de cet îlot.

Elle a mené une réflexion visant à repenser sa fonctionnalité d'accueil et de résidence et d'en agrandir la jauge (220 places), ce projet s'inscrivant dans une démarche durable qui privilégie des solutions environnementales intégrées à la conception des bâtiments.

Assistée par le cabinet d'architecte G-Studio, elle a mené une étude de faisabilité et de pré-programmation d'un projet d'extension qui conduirait à accroître la surface utilisable de 900 à 1.400 m<sup>2</sup>.

Des études complémentaires sont à mener pour finaliser la phase d'Avant Projet Sommaire (APS) qui permettra de définir précisément les travaux et d'en affiner l'estimation financière prévisionnelle. Le coût de l'APS est de 40.000 Euros TTC, son plan de financement est le suivant :

|                   | Euros  | %  |
|-------------------|--------|----|
| Ville de Bordeaux | 10.000 | 25 |
| Drac              | 10.000 | 25 |
| Conseil Régional  | 10.000 | 25 |
| Conseil Général   | 10.000 | 25 |

En conséquence, il vous est aujourd'hui demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer la convention dont le projet est ci-annexé,
- verser à la SCOP Glob-Théâtre sur production de justificatifs des dépenses réalisées, une subvention représentant 25% au maximum des dépenses réalisées et ce dans la limite de 10.000 Euros. Cette somme sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 février 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Dominique DUCASSOU**  
**Adjoint au Maire**

**Convention de participation financière  
entre la Ville de Bordeaux et la SCOP GLOB-THEATRE**

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du \_\_\_\_\_ et reçue en Préfecture de la Gironde le \_\_\_\_\_

Et :

La SCOP GLOB-THEATRE représentée par son Directeur, Monsieur Bruno Leconte, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil d'Administration en date du \_\_\_\_\_

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

La SCOP GLOB-THEATRE envisage la rénovation et l'extension du théâtre le GLOB-THEATRE sis 69/77 rue Joséphine. Elle a demandé à la Ville de Bordeaux de participer financièrement à hauteur de 10 % du coût total de l'étude de maîtrise d'œuvre portant Avant Projet Sommaire.

Ceci exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

**ARTICLE 1 – OBJET**

La Ville de Bordeaux apporte son concours à hauteur de 25% du plan de financement global de l'étude portant Avant Projet Sommaire. La participation financière de la Ville est donc de 10.000 Euros TTC.

**ARTICLE 2 – CHARGES ET CONDITIONS**

La SCOP s'engage sur simple demande de la Ville de Bordeaux, à fournir tous les justificatifs nécessaires pour vérifier l'utilisation de la subvention.

**ARTICLE 3 – VERSEMENT DES FONDS**

La Ville de Bordeaux procèdera au versement d'une subvention représentant 25% au maximum des dépenses réalisées et ce dans la limite de 10 000 Euros TTC sur présentation d'un état récapitulatif certifié conforme par Monsieur Bruno Leconte et des factures qui y sont relatives.

**ARTICLE 4 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE**

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

**ARTICLE 5 - ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile :

- à l'Hôtel de Ville, place Pey-Berland à Bordeaux pour la Ville de Bordeaux,
- 69/77, rue Joséphine à Bordeaux pour la SCOP GLOB-THEATRE.

Fait à Bordeaux, le \_\_\_\_\_

|   |   |
|---|---|
| Pour la SCOP GLOB-THEATRE<br>Le Directeur,<br><br><br><br>Bruno LECONTE | Pour la Ville de Bordeaux<br>Le Maire,<br><br><br><br>Alain JUPPE |
|---|---|